



# CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES

Distribution: Générale

PNUE/CMS/StC38/Doc.3  
27 septembre 2011

Français

Original: Anglais

TRENTE-HUITIEME REUNION  
DU COMITE PERMANENT  
Bergen, 19 novembre 2011  
Point 5(a) de l'ordre du jour

## COOPÉRATION ENTRE LA CMS ET CITES (Préparé par le Secrétariat)

### Contexte

1. En 2002, un Mémorandum de Coopération a été conclu entre les secrétariats de la CMS et de CITES.
2. En 2005, la Résolution 8.11 de la CMS a insisté sur l'importance et le besoin de collaboration renforcée entre les conventions relatives à la biodiversité. Par ailleurs, la Résolution 8.2 a adopté le *Plan Stratégique 2006-2011 de la CMS* (dont la prolongation jusqu'en 2014 est proposée) qui comprend quatre objectifs principaux :
  - a) Assurer que la conservation et la gestion des espèces migratrices soient basées sur la meilleure information possible ;
  - b) Assurer que les espèces migratrices bénéficient des meilleures mesures de conservation ;
  - c) Élargir la portée de la sensibilisation et renforcer l'engagement en faveur de la conservation des espèces migratrices parmi les acteurs clés ; et
  - d) Renforcer le rôle de supervision et d'unification de la CMS pour la conservation et la gestion des espèces migratrices.
3. En 2007, CITES a adopté la *Vision Stratégique de CITES : 2008-2013* dans Résolution Conf. 14.2, qui stipulait que : « *Les Parties et le Secrétariat doivent, dans la mesure du possible, coopérer avec les autres organisations internationales et les parties aux accords relatifs aux ressources naturelles afin de mettre en œuvre une approche cohérente et collaborative des espèces menacées par le commerce non durable, y compris celles qui ne sont pas exploitées commercialement* ».
4. En juillet 2008, le Plan d'action commun de CITES/CMS pour 2008–2010 (prolongé ultérieurement jusqu'en 2011<sup>1)</sup> a été approuvé par la 57<sup>ème</sup> réunion du Comité Permanent de CITES. En novembre 2008, la 34<sup>ème</sup> réunion du Comité Permanent de la CMS a également approuvé le Plan d'Action commun (document UNEP/CMS/StC34/3).
5. En décembre 2008, la Résolution 9.6 de la CMS a réaffirmé l'intérêt et l'importance pour la CMS de la poursuite du développement d'une coopération efficace et pratique avec d'autres instruments relatifs à la biodiversité. Dans la Résolution 9.6, les Parties ont reconnu

1 En mars 2011, lors de sa 59<sup>ème</sup> réunion, le Comité Permanent de CITES a approuvé la proposition conjointe des Secrétariats de CITES et de la CMS de prolonger le plan 2008-2010 d'activités communes jusqu'à fin 2011.

que les instruments préconisés en vue de ce type de coopération sont notamment les plans d'activités communs reconductibles comportant des objectifs mutuellement convenus et accessibles, inclus dans un calendrier clair, la nécessité d'un reporting sur l'avancement, et l'évaluation régulière de l'efficacité des résultats.

### **Activités communes entreprises depuis 2008**

6. En 2009, la France a apporté une contribution financière significative à CITES afin de permettre au Secrétariat de recruter un consultant commun pour promouvoir la synergie avec la CMS et poursuivre le travail que la CMS avait jusqu'alors financé avec ses propres ressources. Pour sa part, la CMS a reçu des fonds de la part de donateurs afin d'entreprendre des activités pertinentes en vue de promouvoir cette coopération. Les Secrétariats de CITES et de la CMS souhaitent profiter de cette occasion pour remercier les gouvernements de la France et du Maroc ainsi que les autres donateurs pour leur généreux soutien.

7. Les activités communes entreprises entre 2008 et 2011 sont décrites en détails dans l'**Annexe 1** du présent document.

### **Activités communes prévues pour la période 2012-2014**

8. En août 2011, la 61<sup>ème</sup> réunion du Comité Permanent de CITES a étudié un projet de plan d'action commun de CITES/CMS pour la période 2012-2014. Leurs commentaires lors de la réunion ont été pris en considération ; par exemple, certaines Parties ont instamment prié les deux secrétariats d'examiner la possibilité d'un engagement en faveur des gorilles, de la panthère des neiges, des tortues marines et des dugongs, et une autre Partie a demandé une référence au Plan d'Action pour l'Éléphant d'Afrique. Les Parties à CITES ont été priées de fournir de nouveaux commentaires éventuels sur ce projet d'ici le 31 octobre 2011, après la date de finalisation du présent rapport. En conséquence, un briefing oral aura lieu lors de la 38<sup>ème</sup> réunion du Comité Permanent de la CMS concernant tout commentaire ultérieur reçu au sujet dudit projet de plan.

9. Le projet révisé de plan de travail commun pour 2012-2014 est joint en **Annexe 2**. Il prend en considération le Plan Stratégique 2006-2011 de la CMS (dont la prolongation jusqu'en 2014 est proposée), la Vision Stratégique de CITES pour 2008-2013 et, point important, il est intégré au cadre plus global du Plan Stratégique pour la Biodiversité 2011-2020 et aux Objectifs d'Aichi sur la Biodiversité. Sa structure a été simplifiée depuis qu'il a été présenté au Comité Permanent de CITES.

10. De nombreuses activités n'induiront pas de dépenses supplémentaires, mais pour celles dont ce n'est pas le cas, les secrétariats continueront de rechercher des fonds externes. En outre, la réalisation d'activités communes devrait permettre l'optimisation de l'utilisation des fonds déjà assurés.

11. Les Secrétariats de la CMS et de CITES soumettront des rapports réguliers sur leurs activités à leurs Comités permanents respectifs et, dans la mesure du possible, à d'autres parties prenantes, y compris les autres conventions relatives à la biodiversité.

12. La 62<sup>ème</sup> réunion du Comité Permanent de CITES en 2012 sera invitée à approuver le plan de travail commun 2012-2014. Si le document est approuvé par les deux Comités Permanents, les deux secrétariats procéderont à sa mise en œuvre. En attendant, les activités énumérées pour 2008-2011 qui ne sont pas encore achevées seront poursuivies.

**Action requise :**

Le Comité permanent est invité

- a. à examiner les activités réalisées entre 2008 et 2011 (**Annexe 1**) ; et
- b. à approuver le projet de plan de travail commun pour 2012-2014, joint en **Annexe 2**.

LISTE D'ACTIVITES CONJOINTES CITES/CMS 2008-2011  
ETAT DES ACTIVITES (AOUT 2011)

Activités	Tâches envisagées (à titre indicatif)	Commentaires	Résumé des tâches entreprises
Harmonisation de la taxonomie et de la nomenclature	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Finaliser une liste concordante à jour des espèces inscrites aux annexes des deux Conventions.</li> <li>2. Repérer les différences dans la nomenclature et la taxonomie dans les annexes respectives.</li> <li>3. Tenter de les faire éliminer par les organes scientifiques subsidiaires et les CoP.</li> <li>4. Créer une base de données commune pour les espèces couvertes par les deux Conventions.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1-4. Ceci doit faciliter la coopération pratique entre les Conventions et contribuer à ce que les activités partagées soient mieux comprises par les organisations partenaires, les autres parties prenantes et le public.</li> <li>4. Le PNUE-WCMC paraît être un partenaire naturel pour cette activité.</li> </ol>	<p>1-4. Comparaison des listes réalisées.</p> <p>Présentation conjointe de la démarche concernant la progression de l'harmonisation de la taxonomie et de la nomenclature dans les listes d'espèces utilisées par les deux Conventions CITES et CMS lors de la deuxième réunion des Présidents des organes consultatifs scientifiques des conventions liées à la biodiversité (CSAB) (25 mai 2008, Bonn). Soutien de la part du CSAB.</p> <p>Préparation et examen du document UNEP/CMS/ScC15/Doc.8 sur l'harmonisation de la taxonomie et de la nomenclature lors de la 15<sup>ème</sup> réunion du Conseil scientifique de la CMS (Rome, novembre 2008).</p> <p>Adoption de la recommandation PNUE/CMS/Rec.9.4/rev1, examen de ce document par le Comité pour les animaux de la CITES. L'harmonisation proposée concerne principalement:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a) La nouvelle référence adoptée par le Conseil scientifique de la CMS pour les mammifères marins; référence adoptée ensuite à la COP15 de la CITES dans sa liste de références normalisées [résolution Conf. 12.11 (Rev. CoP15)];</li> <li>b) Une proposition concernant l'harmonisation de la taxonomie et de la nomenclature pour les oiseaux sera discutée lors de la 17<sup>ème</sup> session du Conseil scientifique de la CMS et signalé à la COP10 de la CMS en novembre 2011;</li> <li>c) L'utilité qu'il y aurait à créer un comité de nomenclature et de taxonomie placée sous l'égide des CSAB. (Les progrès réalisés dans l'harmonisation de la nomenclature pour les mammifères sont décrits dans le document CITES COP15 Doc. 12);</li> </ol>

Activités	Tâches envisagées (à titre indicatif)	Commentaires	Résumé des tâches entreprises
<p>Actions conjointes pour la conservation et l'utilisation durable des espèces partagées.</p>	<p>1. En s'appuyant sur la liste concordante à jour et en mettant initialement l'accent sur les espèces suivantes: saïga (<i>Saiga spp.</i>) léopard des neiges (<i>Uncia uncia</i>), populations de l'éléphant d'Afrique (<i>Loxodonta africana</i>) d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique, de l'océan Indien, de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique, requin-baleine (<i>Rhincodon typus</i>) de l'Asie du Sud et du Sud-Est, grand requin blanc (<i>Carcharodon carcharias</i>) et esturgeons (<i>Acipenseriformes</i>), trouver des parties prenantes régionales et des ONG ou des agences nationales, régionales et interrégionales pouvant collaborer ou appuyer les programmes régionaux concernant des buts et des activités de gestion conjoints.</p> <p>2. Préparer avec ces parties prenantes des programmes conjoints pour la conservation et/ou l'utilisation durable de ces espèces. Pour chaque Secrétariat: prendre la direction des activités quand cela est approprié – la CITES mettant l'accent sur l'utilisation durable et la CMS sur le rétablissement des espèces.</p>	<p>1-2. Dans un souci d'efficacité et de bon rapport coût/efficacité, des actions conjointes sur les espèces partagées doivent être conduites chaque fois que cela est possible. Les différents thèmes des Conventions sont souvent complémentaires. En agissant ensemble, les Secrétariats peuvent assurer le leadership requis pour stimuler l'action nécessaire afin d'améliorer la conservation et l'utilisation durable des espèces partagées.</p> <p>En l'absence du financement externe requis, les Secrétariats poursuivront leur échange d'informations habituel sur les espèces partagées et entreprendront des actions conjointes limitées, si le temps et les fonds le permettent.</p> <p><u>Requins:</u> Le mémorandum d'entente (MdE) de la CMS sur les requins migrateurs est entré en vigueur en 2010 et concerne sept espèces: le requin baleine, le requin pèlerin (<i>Cetorhinus maximus</i>), le grand requin blanc, le requin taupe bleu (<i>Isurus oxyrinchus</i>), le requin petite taupe (<i>Isurus paucus</i>), le</p>	<p>1-3. <u>Eléphant d'Afrique:</u></p> <p>Présentation des activités de la CMS sur les éléphants aux points focaux nationaux du programme MIKE de la CITES (Mombassa, juin 2008).</p> <p>Organisation de la première réunion conjointe à Accra (Ghana), le 1<sup>er</sup> avril 2009, des points focaux nationaux du Protocole d'accord de la CMS et du comité de pilotage de l'Afrique de l'Ouest du programme MIKE.</p> <p>Adoption d'une déclaration commune concernant la préparation de 12 projets transfrontaliers et d'un récapitulatif des aires de répartition transfrontalières des éléphants en Afrique de l'Ouest. Développement initial des 12 fiches résumées de projets.</p> <p>Participation de la CMS à la réunion annuelle des points focaux nationaux MIKE d'Afrique Centrale, (Brazzaville, 5-6 octobre 2010) afin de leur présenter la démarche transfrontalière régionale engagée en Afrique de l'Ouest.</p> <p>Organisation de la deuxième réunion conjointe à Niamey (Niger) le 23 juin 2011 des points focaux nationaux du protocole d'accord de la CMS et du comité de pilotage de l'Afrique de l'ouest du programme MIKE. Des travaux bilatéraux supplémentaires sur les 12 projets transfrontaliers qui avait été adoptée à ACCRA et adoption d'une déclaration commune concernant le processus de finalisation des projets, leur mise en œuvre et leur financement.</p> <p>1-3. <u>Requins:</u> participation de la CITES à la troisième réunion concernant l'élaboration d'un mémorandum d'entente pour les requins migrateurs (Manille, Philippines, février 2010).</p> <p>Participation de la CMS à l'atelier FAO/CITES afin d'examiner l'application et l'efficacité des mesures international regulatrices pour la conservation et l'utilisation durable des</p>

Activités	Tâches envisagées (à titre indicatif)	Commentaires	Résumé des tâches entreprises
	<p>Etablir des groupes de travail conjoints, s'il y a lieu, pour guider et superviser la réalisation de ces activités.</p> <p>3. Ensemble: trouver pour ces espèces partagées des indicateurs correspondant à ceux des Conventions et montrant l'efficacité des programmes, et suivre les progrès accomplis en direction de l'objectif de 2020.</p> <p>4. Repérer les décisions pertinentes prises ou proposées par les organes directeurs de la CITES et de la CMS afin d'encourager les Parties à veiller à la cohérence de la politique qu'elles appliquent concernant les deux Conventions et à la mise en œuvre cohérente des Conventions au plan national.</p>	<p>requin taupe commun (<i>Lamna nasus</i>) l'aiguillat commun (<i>Squalus acanthias</i>). Les espèces partagées avec la CITES sont le requin blanc, le requin pèlerin et le requin baleine. L'article 6 du MdE spécifie que la coopération doit être développée avec toutes les parties prenantes, dont la CITES.</p> <p><u>Saïga</u>: Ces deux réunions organisées l'une derrière l'autre ont montré la nécessité d'un travail en commun CITES/CMS dans le suivi:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du plan d'action et de la mise en œuvre d'une gestion communautaire des ressources;</li> <li>- de la limitation du braconnage; et</li> <li>- des besoins de la médecine traditionnelle ainsi que de l'obtention coordonnée de fonds avec une volonté commune d'étudier les coopérations possibles avec l'industrie de la médecine chinoise traditionnelle (<i>Workshop on the Conservation and Sustainable Use of Saiga Antelope, Urumqi, Chine, 27-29 septembre 2010</i>).</li> </ul>	<p><u>Saïga</u>: La COP15 de la CITES a été l'occasion d'une réunion bilatérale ou a été entérinée l'organisation conjointe de deux réunions, l'une concernant la deuxième réunion des signataires du Mémoire d'Entente de la CMS relatif à la conservation, la restauration et l'utilisation durable de saïga (<i>Saiga tatarica tatarica</i>) (Ulaanbaatar, Mongolie, 7-10 septembre 2010), l'autre par la CITES relative à un atelier de travail sur la conservation et l'utilisation durable de saïga (Urumqi, Chine, 27-29 Septembre 2010). Une réunion bilatérale informelle CMS/CITES s'est tenue lors du CA25 (18-22-Juillet 2011, Genève, Suisse) sur des questions d'intérêt commun.</p>

Activités	Tâches envisagées (à titre indicatif)	Commentaires	Résumé des tâches entreprises
		<p>Faucon sacre :</p> <p>Gorille :</p>	<p>1-3.Faucon sacre : Participation du Secrétariat CITES à la réunion organisée par la CMS sur le Faucon sacre (<i>Falco cherrug</i>) (Abu Dhabi, Emirats arabes unis, April 2009).</p> <p>1-3.Gorilles : Participation du secrétariat de la CITES à la première session du comité technique de l'Accord pour la conservation des gorilles et de leurs habitats organisée par le secrétariat de la CMS (Kigali, Rwanda, 29-30 mars 2011). Du fait que cette réunion s'est concentrée sur les questions d'application de la loi, la présence de l'administrateur responsable pour l'appuie d'application de la CITES fut extrêmement bénéfique.</p> <p>4. Des décisions pertinentes proposées ou prises par les organes directeurs de la CITES et de la CMS ont été identifiées et prises en compte dans le planning de travail.</p>
Coopération dans l'administration et la réunion de fonds	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Tenir des réunions annuelles des Secrétariats pour examiner le protocole d'accord, le plan de travail et les questions d'intérêt mutuel.</li> <li>2. Echanger des expériences sur l'utilisation du portail sur la gestion des connaissances pour les AME touchant à la biodiversité (<a href="http://www.informea.org">www.informea.org</a>) et des idées pour l'agrandir, ainsi que les calendriers des sessions, des invitations aux sessions, la liste des centre de coordination administratifs et scientifiques des Parties, les projets de documents</li> </ol>	1-2. Représente une formalisation de tâches déjà entreprises de manière plus informelle et au cas par cas.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quatreréunions de la CMS et de la CITES se sont déroulées à Genève, Bonn ou par conférence téléphonique (respectivement février et août 2009, et mars et août 2011) sur la mise en œuvre d'activités conjointes et la répartition des tâches.</li> <li>2-3. CITES a fourni l'appui technique (tel que la gestion de document) pour l la CoP10 de la CMS(novembre2011).</li> <li>2-4. Des fonds ont été obtenus pour la CITES pour engager un consultant afin développer des projets reliés à la liste d'activités conjointes.</li> </ol>

Activités	Tâches envisagées (à titre indicatif)	Commentaires	Résumé des tâches entreprises
	<p>avant les sessions des Conventions, y compris les plans stratégiques, le détail des éléments et des lignes directrices sur la procédure et l'administration dont l'adoption conjointe pourrait être d'intérêt mutuel.</p> <p>3. Promouvoir la collecte de fonds conjointe pour financer des projets sur les espèces partagées.</p>		
Sensibilisation et renforcement des capacités	Etudier les possibilités de mener des activités coordonnées concernant la sensibilisation et renforcement des capacités et la représentation du Secrétariat d'une Convention par celui d'une autre aux réunions d'intérêt mutuel, afin d'économiser les coûts de la participation et de promouvoir la synergie.		<p><u>Décembre 2008</u>: participation du Secrétariat CITES à la COP9 de la CMS (Rome, Italie) et rappel en plénière aux points focaux nationaux des décisions prises sur les inscriptions des requins dans les annexes de la CITES.</p> <p><u>Février 2009</u>: représentation du Secrétariat de la CMS par le Secrétariat CITES lors de la réunion technique du GGE (Groupe de gestion environnementale) des Nations Unies (Nairobi, 14-15 février 2009) sur la base d'un document de position transmis au représentant de la CITES.</p> <p><u>Mars 2009</u>: A Accra (Ghana), participation de la CITES à la première réunion des signataires du protocole d'accord de la CMS concernant les mesures de conservation en faveur des populations ouest-africaines d'éléphants d'Afrique et le 2 avril, participation de la CMS, au comité de pilotage du système de suivi de l'abattage illicite d'éléphant (MIKE) pour l'Afrique de l'Ouest.</p> <p><u>Mars 2010</u>: participation de la CMS à la COP15 de la CITES (y compris la discussion portant sur les requins) et organisation de deux événements parallèles CMS/CITES, l'un sur la coopération existante, l'autre sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la déclaration d'Accra portant sur les projets transfrontaliers concernant les éléphants en Afrique de l'Ouest.</p> <p><u>Juin 2010</u>: participation de la CITES à la 16<sup>ème</sup> réunion du Conseil</p>



Activités	Tâches envisagées (à titre indicatif)	Commentaires	Résumé des tâches entreprises
		<p>A Nagoya, La CBD a adopté un plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique qui concerne donc l'ensemble des conventions relatives à la biodiversité. Celles-ci doivent œuvrer conjointement pour sa mise en œuvre au travers notamment des réunions <i>ad hoc</i> de coordination.</p>	<p>scientifique de la CMS.</p> <p><u>Septembre 2010 et Septembre 2011</u>: participation conjointe de la CMS/CITES à ces deux retraites de haut niveau impliquant les secrétariats des conventions relatives à la biodiversité (Bogis-Bossey, Suisse, septembre 2010 et septembre 2011). Préparation commune au préalable de cette dernière retraite en matière de la révision du Modus Operandi du BLG qui y fut approuvé.</p> <p><u>Octobre 2010</u>: participation des deux conventions à la COP10 de la CDB (Nagoya, Japon, 18-29 octobre 2010) et entrée de données conjointe à la décision UNEP/CBD/COP10/DEC.X/20 sur la coopération avec les autres organisations et initiatives. Une déclaration commune de la part de la CMS et d'autres conventions relatives à la biodiversité a été faite par la CITES au segment de haut niveau à la COP10 de la CDB.</p> <p><u>Mars 2011</u>: représentation du Secrétariat de la CMS par le Secrétariat de la CITES à l'atelier mené par la CDB sur la révision et mise à jour des formats des plans d'actions nationaux pour la biodiversité (Kasane, Botswana).</p> <p><u>Juin 2011</u>: à Niamey (Niger), participation de la CITES le 21 et le 22 à la deuxième réunion des signataires du protocole d'accord de la CMS concernant les mesures de conservation en faveur des populations ouest-africaines d'éléphants d'Afrique. Le 24 juin, participation de la CMS au comité de pilotage du système de suivi de l'abattage illicite d'éléphant (MIKE) pour l'Afrique de l'Ouest.</p>

## PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT CMS / CITES 2012-2014

**Contexte :** le Programme de travail conjoint CMS / CITES pour 2012–2014 comprend une liste non exhaustive d'activités conjointes. Il privilégie les espèces et questions précédemment jugées prioritaires, ainsi que d'autres espèces appropriées à un travail thématique conjoint, notamment la conservation et l'utilisation durable d'espèces dans le contexte d'une gestion communautaire des ressources naturelles, de la médecine traditionnelle et de la consommation de gibier. Ces activités s'articulent autour de quatre thèmes principaux :

- (A) Harmonisation ;
- (B) Activités conjointes pour des espèces partagées ;
- (C) Administration et collecte de fonds ;
- (D) Sensibilisation et renforcement des capacités.

Les secrétariats rechercheront de concert des opportunités de développement et de financement lorsque pertinent à des projets conjoints d'intérêt mutuel.

### **(A) Activités d'harmonisation de la taxonomie et de la nomenclature**

Dans ce domaine, les activités conjointes portent sur la mise à jour des listes de concordance des espèces des Annexes des deux Conventions (CMS et CITES) et sur l'élaboration d'une base de données commune, ainsi que sur la prise de mesures visant à éliminer les différences de nomenclature et de taxonomie entre les Annexes des deux Conventions.

Description des activités conjointes envisagées	Calendrier
<p><u>Concordance des listes d'espèces et base de données commune</u></p> <p>A1. Mise à jour permanente des listes d'espèces des Annexes des deux Conventions.</p> <p>A2. Collaboration avec le PNUE-WCMC afin de constituer une base de données unique, accessible à partir des deux sites web, prenant en compte les exigences respectives des deux Conventions, indépendamment du fait que les espèces soient partagées ou non.</p>	<p>2012</p> <p>2012</p>
<p><u>Harmonisation de la nomenclature et taxonomie</u></p> <p>A3. Poursuivre les efforts visant à harmoniser la nomenclature et la taxonomie dans les Annexes des deux Conventions. Considérer en particulier l'harmonisation des références de la CITES et de la CMS en matière de tortues marines.</p> <p>A4. Préparer une évaluation critique des différences entre les critères d'inclusion d'espèces partagées et indiquer les raisons pour lesquelles elles sont inscrites aux Annexes des deux Conventions.</p> <p>A5. Étudier la possibilité d'établir un comité de la nomenclature et de la taxonomie, sous la direction des présidents des organes scientifiques consultatifs des conventions relatives à la biodiversité, en tenant compte des travaux qui pourront éventuellement être menés par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).</p>	<p>2012</p> <p>2012-13</p> <p>2012</p>

Description des activités conjointes envisagées	Calendrier
A6. Évaluer de façon critique les différences taxonomiques entre la liste conjointe finale des espèces CMS-CITES et la Liste rouge de l'UICN, et effectuer recommandations pour les harmoniser.	2012-13

### **(B) Actions conjointes pour la conservation et l'utilisation durable d'espèces partagées**

Dans ce domaine, les activités conjointes concernent la promotion d'actions en faveur de la conservation et de l'utilisation durable d'espèces partagées, et notamment :

- des populations d'Éléphants d'Afrique centrale et de l'Ouest (*Loxodonta africana*) ;
- des requins et en particulier du Requin-baleine (*Rhincodon typus*) d'Asie du Sud et du Sud-est, du Grand requin blanc (*Carcharodon carcharias*) et du Requin pèlerin ;
- de l'Antilope Saïga (*Saiga spp.*) ;
- des tortues marines de la côte atlantique d'Afrique, de l'Océan Indien, de l'Asie du Sud-est et de l'Océan Pacifique (Cheloniidae et Dermochelyidae) ;
- de la Panthère des neiges (*Uncia uncia*) ;
- de l'Esturgeon (*Acipenseriformes*) ;
- des gorilles (*Gorilla spp.*) ;
- du Dugong (*Dugong dugon*) ; et
- du Tigre (*Panthera tigris*).

D'autres espèces partagées pourront être ajoutées à cette liste chaque fois qu'un travail conjoint s'avèrera nécessaire pour assurer leur conservation ainsi que pour satisfaire aux objectifs stratégiques de deux Conventions, par exemple, l'Argali (*Ovis ammon*) et le Faucon Sacre (*Falco cherrug*) si la COP10 de la CMS venait à les inscrire à l'Annexe II.

Cette collaboration consistera à identifier les parties prenantes régionales, notamment les agences et les ONG nationales, qui pourraient apporter leur concours à ou soutenir des programmes régionaux sur des objectifs et activités de gestion conjointe. En travaillant avec ces acteurs, les secrétariats élaboreront des programmes conjoints pour la conservation et/ou l'utilisation durable de ces espèces. L'un des deux secrétariats assumera le rôle de chef de file, sachant que la CITES se focalisera sur les questions liées à l'utilisation durable, et la CMS sur le rétablissement d'espèces. Des groupes de travail conjoints pourraient être constitués afin de piloter et de superviser la mise en œuvre de ces activités. Les secrétariats définiront ensemble des indicateurs pour les activités par espèce, ce qui permettra de démontrer l'efficacité des programmes.

Ils répondront également à toutes les recommandations et résolutions concernant le travail conjoint CITES/CMS adoptées durant toute réunion pertinente.

Description des activités conjointes envisagées	Calendrier
<p><u>L'Éléphant d'Afrique</u></p> <p>B1. Effectuer le suivi des conclusions de la deuxième réunion conjointe entre les parties au Mémoire d'Entente de la CMS sur les éléphants d'Afrique de l'Ouest et le programme MIKE de la CITES (<i>Monitoring the Illegal Killing of Elephants</i> - Suivi à long terme de la chasse illicite à l'éléphant) pour l'Afrique de l'Ouest, qui s'est tenue le 22 juin 2011 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en aidant les pays concernés à faire avancer les projets transfrontières en faveur des éléphants d'Afrique de l'Ouest ;</li> <li>• en offrant leur soutien pour assurer des financements au bénéfice de ces projets ;</li> <li>• en assurant le suivi de leur mise en œuvre, et en communiquant des rapports d'avancement aux Comités permanents avant le mois de décembre 2014 ;</li> <li>• en organisant au minimum une réunion supplémentaire entre le MdE de la CMS et MIKE avant le 14 décembre 2014 (sous réserve de financements externes).</li> </ul>	2012-2014

Description des activités conjointes envisagées	Calendrier
<p>B2. Maximiser les synergies entre le Protocole d'accord de la CMS et MIKE en Afrique de l'Ouest.</p> <p>B3. Assurer des synergies avec le Plan d'action pour l'Éléphant d'Afrique.</p> <p>B4. Poursuivre la recherche d'options de collaboration supplémentaires en Afrique de l'Ouest afin d'améliorer la cohérence entre les deux Conventions, notamment dans des domaines tels que la gestion des éléphants, celle des conflits entre êtres humains et éléphants, le commerce illicite de spécimens et le renforcement des capacités.</p>	<p>en cours</p> <p>en cours</p> <p>en cours</p>
<p>B5. Assurer le suivi de toute décision adoptée lors de la COP10 de la CMS quant à la possibilité de créer un instrument de la CMS pour les éléphants d'Afrique centrale. Celle-ci sera informée par les résultats d'une étude intitulée <i>Analyzing gaps and options for enhancing elephant conservation in Central Africa</i> (Analyse des lacunes et des options pour renforcer la conservation des éléphants en Afrique centrale). Cette décision pourrait aboutir à une plus étroite collaboration entre la CMS et le programme MIKE de la CITES dans la région (sous réserve de financements externes).</p>	<p>Selon les décisions adoptées lors de la COP10 de la CMS</p>
<p><u>Les requins</u></p> <p>B6. La CITES participera la rédaction de la version finale du Plan de gestion de la conservation qui sera annexée au Protocole d'accord de la CMS sur la conservation des requins migrateurs.</p> <p>B7. La CITES participera à la 1<sup>e</sup> réunion des Signataires du Protocole d'accord sur les requins (MOS1).</p> <p>B8. Les Secrétariats de la CMS et de la CITES organiseront des réunions trilatérales avec la FAO afin d'optimiser la mise en œuvre du Plan de gestion de la conservation et de permettre aux organisations de tester, dans leurs domaines respectifs, son application aux trois espèces actuellement partagées entre les deux instruments et la FAO, c'est-à-dire le requin blanc, le requin-baleine et le requin pèlerin (sous réserve de financements externes).</p> <p>B9. La CMS et la CITES profiteront de la réunion du MdE de la CMS sur les requins pour faire avancer les discussions sur les tortues et autres espèces marines partagées.</p>	<p>2012</p> <p>2012-2013</p> <p>2013</p> <p>2012</p>
<p><u>L'Antilope Saïga</u></p> <p>B10. La CMS et la CITES rechercheront ensemble un pays hôte ainsi que des façons de lever conjointement des fonds pour la 3<sup>e</sup> réunion des Signataires du MdE sur la Saïga, qui se tiendra en 2014/2015, notamment afin de permettre la participation d'experts (sous réserve de financements externes).</p> <p>B11. Le Secrétariat de la CITES participera à la mise en œuvre du Programme de travail international à moyen terme pour la Saïga (2011-2015) et, plus particulièrement, des mesures concernant les activités transfrontières de répression et de lutte contre le braconnage, ainsi que l'utilisation durable et le commerce d'antilopes Saïga. La CMS et la CITES examineront la possibilité de se servir des techniques utilisées dans le cadre du programme MIKE de la CITES sur la surveillance des activités de braconnage.</p> <p>B12. La CITES explorera, conformément à sa décision 14.97 (Rév. COP15), les possibilités d'établir un mécanisme afin d'utiliser les fonds fournis par le secteur de la médecine asiatique traditionnelle pour des activités <i>in situ</i> de conservation de l'antilope Saïga. L'objectif ici est que les pays consommateurs apportent leur contribution à l'amélioration de l'état de conservation de cette espèce. Il s'agirait par exemple du suivi des</p>	<p>2014</p> <p>en cours</p> <p>en cours</p>

Description des activités conjointes envisagées	Calendrier
priorités pour les actions en faveur de populations spécifiques proposées par l'atelier d'Urumqi sur la conservation et l'utilisation durable de l'antilope Saïga (27-29 septembre 2010).	
<p><u>Les tortues marines</u></p> <p>B13. La CITES et la CMS examineront la possibilité d'organiser une réunion des secrétariats des conventions et d'autres organismes gouvernementaux (FAO, ORGP) qui s'occupent des tortues marines, afin d'effectuer une évaluation globale des obligations de chacun vis-à-vis de leurs parties contractantes, de comparer leurs expériences et d'améliorer l'efficacité par le biais de la coopération et de synergies (sous réserve de financements externes).</p>	2013
<p><u>La Panthère des neiges</u></p> <p>B14. La CITES et la CMS consulteront le Groupe de spécialistes des félins de l'UICN afin d'évaluer dans quelle mesure les deux Conventions pourraient contribuer à améliorer la situation de cette espèce.</p> <p>B15. La CMS et la CITES rechercheront des options pour leur participation au Sommet sur la Panthère des neiges qui devrait avoir lieu au Kirghizistan en 2012, et qu'organisera le Président de ce pays avec l'aide de Naturschutzbund Deutschland e.V., une ONG allemande.</p>	2012  2012
<p><u>Les gorilles</u></p> <p>B16. La CMS et la CITES coopéreront sur les questions portant sur le respect des lois concernant les gorilles. La CITES est un partenaire du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC), une initiative commune de la CITES, d'INTERPOL, de la Banque mondiale et de l'Organisation mondiale des douanes, qui, pour son programme de travail, demandera à la CMS de lui communiquer toute information pertinente concernant les gorilles.</p> <p>B17. La CMS discutera avec la CITES et INTERPOL de la mise en œuvre d'une base de données collectant et consolidant toutes les informations relatives à lutte mondiale contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Elle se penchera sur la question de son accessibilité aux divers points focaux et au Comité technique de l'Accord sur la Conservation des Gorilles et leurs Habitats.</p>	en cours  2012
<p><u>Autres espèces</u></p> <p>B18. En ce qui concerne d'autres espèces, telles que certains faucons et esturgeons, l'Otarie à fourrure d'Amérique du Sud, le Dugong, la vigogne et le tigre : poursuite des discussions afin d'évaluer de quelle façon la CMS et la CITES pourraient contribuer le plus efficacement à l'état de conservation de ces espèces, par exemple au moyen d'une gestion communautaire des ressources, de la promotion du commerce non préjudiciable et de l'utilisation durable, ainsi que de la surveillance des menaces émergentes, telles que le changement climatique.</p>	2012 – 14

### **(C) Coopération administrative et en matière de collecte de fonds**

Dans ce domaine, les activités conjointes portent sur la coordination et la mise à jour de ce programme de travail et sur des questions d'intérêt mutuel, et ce, via l'échange d'expériences et d'informations, ainsi que par la promotion de collectes de fonds conjointes pour les activités conjointes proposées.

Description des activités conjointes envisagées	Calendrier
<p><u>Réunions de coordination des secrétariats</u></p> <p>C1. Une réunion de coordination annuelle des secrétariats, ainsi que, si nécessaire, des téléconférences régulières, seront organisées afin de mettre à jour ce Programme de travail conjoint et assurer ainsi la poursuite de la coopération et l'organisation d'activités conjointes.</p>	Annuelles et en fonction des besoins
<p><u>Échange d'informations</u></p> <p>C2. Échange d'informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• calendriers des réunions ;</li> <li>• invitations aux réunions ;</li> <li>• listes des points focaux administratifs et scientifiques des Parties ;</li> <li>• rédaction de projets de documents avant les réunions de la Convention, notamment de plans stratégiques ;</li> <li>• communication d'informations sur les progrès réalisés en matière de procédures et d'administration ; et</li> <li>• lignes directrices (qui se renforceront mutuellement par leur adoption commune).</li> </ul>	en cours
<p><u>Collecte de fonds</u></p> <p>C3. Collecter des fonds pour des projets conjoints déjà prévus et pour ceux qui seront proposés durant toute la durée de ce Programme de travail conjoint.</p>	en cours

### **(D) Activités de sensibilisation et de renforcement des capacités (afin de renforcer la coopération existante entre les secrétariats des conventions relatives à la biodiversité)**

Dans ce domaine, les activités conjointes portent sur des activités telles que la représentation d'un secrétariat par l'autre lors de manifestations d'intérêt commun, et ce, afin de réduire les frais de participation et de promouvoir les synergies, d'entreprendre conjointement des activités sur les Stratégies et Plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) et d'effectuer le suivi du travail mené par les groupes de liaison inter-agences.

Description des activités conjointes envisagées	Calendrier
<p>D1. Rechercher les possibilités d'activités coordonnées de sensibilisation et de renforcement des capacités ainsi que celle de la représentation d'un secrétariat par l'autre lors de manifestations d'intérêt mutuel afin de réduire les coûts et de promouvoir les synergies. Ceci pourrait inclure des exposés et/ou des communiqués communs.</p> <p>Un bon exemple en serait la participation conjointe à des ateliers régionaux de renforcement des capacités pertinents portant sur la mise à jour des Stratégies et Plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), organisés par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, et, ce faisant, en facilitant la mise en œuvre au niveau national du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et la définition d'objectifs nationaux en matière de biodiversité, dans le cadre des « Objectifs d'Aichi ».</p>	en cours

- D2. Participer ensemble, ou représenter l'autre secrétariat, aux réunions des groupes inter-agences, notamment ceux cités ci-dessous, collaborer à leur suivi et à celui des actions menées, selon les besoins, et contribuer à la mise en œuvre de la CMS et de la CITES :
- Groupe de liaison des conventions relatives à la biodiversité (GLB) ;
  - Processus de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques ;
  - Groupe de gestion de l'environnement (GGE) et son Groupe spécial de gestion thématique sur le volet environnemental (IMG4) ;
  - Groupe de travail pour la réalisation des Objectifs d'Aichi 2020 pour la biodiversité, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité pour la période 2011-2020 et des « Objectifs d'Aichi ».
- D3. Partage d'expériences au sujet du portail d'information des Nations Unies sur les Accords multilatéraux sur l'environnement (InforMEA).

en cours

en cours

D4. À ce jour, les possibilités d'autres actions conjointes sont les suivantes :

2012 : Mars 26<sup>e</sup> réunion du Comité pour les animaux de la CITES.

Mai : 16<sup>e</sup> réunion du SBSTTA, l'organe de la Convention sur la diversité biologique (CDB) chargé des questions scientifiques, techniques et technologiques de la CDB.

Juin : Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD) (Rio + 20).

Juin : 11<sup>e</sup> réunion de la Conférence des Parties contractantes à la Convention de RAMSAR.

Juillet : 62<sup>e</sup> réunion du Comité permanent de la CITES.

Septembre : 6<sup>e</sup> Congrès mondial de la conservation de l'UICN.

Octobre : 1<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail pour la réalisation des Objectifs d'Aichi 2020 pour la biodiversité.

Plus tard en cours d'année : 40<sup>e</sup> Comité permanent de la CMS.

2013 : Mars 16<sup>e</sup> réunion de la Conférence des Parties à la CITES.

2014 : Avril : 27<sup>e</sup> réunion du Comité pour les animaux de la CITES.

Juillet : 65<sup>e</sup> réunion du Comité permanent de la CITES.

En 2014 : travaux préparatifs au premier Congrès mondial sur les espèces organisé par l'UICN.